

Entreprise :

nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, agrément

**Demande d'autorisation d'exhumation,
de réduction de corps et de réinhumation**

Monsieur le Maire,

Je, soussigné, titulaire de la concession,

Nom Prénom(s)

Adresse :

Tél :

ou ayant-droit

Préciser obligatoirement le lien de parenté :

Nom Prénom(s)

Adresse :

Tél :

donne mandat à l'entreprise

pour procéder

➤ à l'exhumation et la réduction du (ou des) corps de

nom : prénom(s) :décédé(e) le

dans le cimetière :

○ Saint Gervais, allée : emplacement n°

○ Saint Esprit, allée : emplacement n°

Concession acquise le :

(fournir obligatoirement copie du titre de concession)

Rappel : *il ne sera procédé à aucune exhumation autre que celles ordonnées par les autorités administratives ou judiciaires, sans une autorisation expresse et par écrit de la Mairie. Cette autorisation sera délivrée par l'administration au vu d'une demande formulée par le plus proche parent du défunt et avec l'accord du titulaire de la sépulture où elle sera pratiquée. Comme l'indique l'instruction relative à l'état civil du 11 mai 1999, l'ordre suivant peut être retenu pour la détermination du plus proche parent : le conjoint non séparé (veuf, veuve), les enfants du défunt, les parents (père, mère), les frères et sœurs. Le Maire doit s'assurer au vu des pièces fournies par le pétitionnaire de la réalité du lien familial dont il se prévaut et de l'absence de parent plus proche du défunt que lui. Il appartient en outre au pétitionnaire d'attester sur l'honneur qu'il n'existe aucun autre parent venant au même degré de parenté que lui ou, si c'est le cas, qu'aucun d'eux n'est susceptible de s'opposer à l'exhumation sollicitée.*

Cette exhumation-réduction-réinhumation aura lieu le àh.....

Le (ou les) corps sera (ou seront)

- réinhumé(s) dans le cimetière
 - Saint Gervais, allée : emplacement n°
 - Saint Esprit, allée : emplacement n°dans la sépulture dont la concession est détenue par
nom prénom(s)
domicilié à :
tél :
acquise le :

(fournir obligatoirement copie du titre de concession)

- réinhumé(s) dans une sépulture de famille sur la Commune de
- crématisé(s) à
 - destination des cendres :

Il est formellement interdit de procéder à une ou des exhumations sans l'autorisation écrite délivrée par les services de la Mairie.

Je m'engage à me conformer strictement au Règlement des Cimetières de la Ville de Lectoure et notamment aux dispositions de ses articles 28 à 32 (LES EXHUMATIONS), sous peine de poursuites, conformément à la réglementation en vigueur.

Lectoure, le

L'entrepreneur,
(Cachet et signature)

Le titulaire de la Concession
ou son ayant-droit,
(signature)